

## Ancrages



- **Le référent ÉKIP est un outil qui permet de soutenir et de bonifier le déploiement de l'approche École en santé**, en maximisant la portée des actions de promotion de la santé et de la prévention.
- **Il présente un ensemble de moyens efficaces et reconnus** pour agir de manière intégrée auprès des enfants du préscolaire et des élèves du primaire et du secondaire en soutenant :
  - le développement de compétences personnelles et sociales tout au long de leur cheminement scolaire;
  - la création de milieux de vie sains, sécuritaires et bienveillants – école, famille et communauté.



Développer et renforcer les compétences personnelles et sociales chez les jeunes



Contribuer à l'aménagement de milieux de vie sains, sécuritaires et bienveillants



### PROJET ÉPANOUIR



#### L'approche École en santé est :

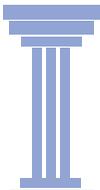
- **un cadre théorique** permettant de soutenir la promotion de la santé et la prévention en contexte scolaire;
- **une démarche** visant à intégrer dans le projet éducatif, le plan de réussite de l'école, et dans les plans d'action des partenaires, une offre globale et concertée d'interventions de promotion de la santé et du bien-être ainsi que d'interventions de prévention, basées sur les pratiques reconnues efficaces;
- **une approche globale** qui s'appuie sur la synergie des actions et des ressources des partenaires des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que d'autres partenaires de la communauté, afin de mettre en œuvre des actions simultanées, planifiées de façon concertée, et agissant sur plusieurs facteurs clés de la santé, du bien-être et de la réussite éducative des élèves.

RÉFÉRENT  
ÉKIP



ÉCOLE EN  
SANTÉ



Santé  Éducation

- **Constitue une initiative très concrète** découlant de l'approche École en santé et du référent ÉKIP;
- **Vise la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé mentale et de prévention** auprès des élèves et dans les différents milieux de vie dans lesquels ils évoluent (école, famille et communauté) : développement de leurs compétences personnelles et sociales et création d'environnements favorables à leur santé mentale;
- **Permet l'embauche**, par la direction de santé publique de chacun des CISSS et des CIUSSS, de diverses ressources humaines dont les responsabilités visent à offrir un accompagnement aux milieux scolaires en santé mentale positive;
- **Cible tous les établissements d'enseignement** primaire et secondaire, y compris les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

Tiré de la formation *Santé mentale positive : agir concrètement pour le bien-être des élèves*, 2024